

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 04 juillet 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Vocation 2 – Un territoire qui participe à l’attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.3 - constituer un territoire d’accueil intégré à celui de la Grande Région

Objet : Convention de partenariat entre les 6 Parcs naturels du Grand Est relative à la mise en œuvre du projet « Tourisme sans barrières ».

La Région Grand Est a signé une convention Inter-Parcs avec les 6 Parcs naturels régionaux du Grand Est et l’association des Parcs naturels régionaux du Grand Est, laquelle fixe les axes de travail partagés entre les partenaires. Parmi ceux-ci, l’objectif commun de contribuer à la connaissance et à la mise en valeur de la biodiversité et de favoriser le développement d’un tourisme pour tous a conduit à l’élaboration du projet « tourisme sans barrières ».

Ce projet comprend trois volets :

- **1^{er} axe : Formation à l’accueil de personnes à besoins spécifiques :**
 - **Médiation culturelle**, portée par le Pnr des Vosges du Nord. Cette action vise à former les médiateurs culturels à l’accueil de personnes à besoin spécifique, comprenant une formation basique, une mise en relation des médiateurs avec les personnes concernées et la construction partagée d’offres dédiées.
 - **Médiation accueil touristique et sport nature**, portée par le Pnr de la Forêt d’Orient. Il s’agit de concevoir et réaliser une formation commune à destination des partenaires des Pnr accueillant du public. Les contenus de la formation seront identifiés grâce à la réalisation d’une enquête de besoins préalables.

- **2^{ème} axe : Communication accessible et promotion de l’offre adaptée**

Mise en accessibilité des sites Internet des Parcs et promotion de l’offre adaptée, portée par le Pnr des Ardennes. Cette action vise à la réalisation d’une prestation de conseil et de préconisation techniques pour la mise en accessibilité des sites Internet des 6 Parcs naturels régionaux du Grand Est et du site Inter-Parcs pour une certification RGA de niveau 4, et la promotion de l’offre adaptée/accessible sur les territoires des Parcs.

- **3^{ème} axe : Aménagement de sites et mise à disposition d’équipements**

Pour le Pnr de Lorraine, le projet est élaboré en partenariat avec l’ESAT de Lachaussée : Il porte sur la réalisation d’un parcours d’interprétation sur le thème de l’ornithologie destiné aux personnes malvoyantes. Les supports d’interprétation seront réalisés par les travailleurs de l’ESAT et de son atelier de menuiserie récemment mis en place. La conception des supports sera élaborée en lien avec Frédéric Dryja, ébéniste créateur de mobilier.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **d’APPROUVER** la convention de partenariat avec les 6 PNR du Grand Est relative à la mise en œuvre du projet de « tourisme sans barrières »,
- **d’AUTORISER** le Président du Parc à signer cette convention,
- **d’AUTORISER** le Président du Syndicat mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente.

Le Président,
Jérôme END